Paris, le 29 mars 2005

Madame Martine de Boisdeffre Directrice des Archives de France

à

Mesdames et messieurs les présidents des conseils régionaux (archives régionales)

Mesdames et messieurs les présidents des conseils généraux (archives départementales)

Mesdames et messieurs les maires (archives communales)

Objet : description des collections sigillographiques

Référence: DITN_RES_2005_003

ISAD(G) est une norme générale internationale de description archivistique. Elle est appropriée pour décrire des unités archivistiques à n'importe quel niveau, fonds, sous-fonds, séries et sous-séries organiques, dossiers et pièces isolées. Mais ISAD(G) prévoit aussi l'établissement d'instructions complémentaires pour préciser son application aux documents particuliers tels que les sceaux, en relation avec les normes nationales de description de sceaux déjà existantes ou avec les recommandations ou règles internationales.

L'objectif des travaux qui ont présidé à la présente note¹ était de donner des directives complémentaires pour appliquer ISAD(G) à la description des sceaux (préciser l'ordre à adopter pour la présentation des éléments d'ISAD(G), indiquer quel type d'information rentrer sous chaque élément), en tenant compte de la double nécessité de rattacher la description du sceau à celle du document auquel il est apposé, et de relier des descriptions établies à des niveaux différents, de caractère général pour

¹ Le groupe de travail piloté par Claire Sibille (DAF/DITN) et Marie-Adélaïde Nielen (CHAN/Section ancienne/Service des sceaux) était composé de Clément Blanc (CHAN/Service des sceaux), Pascale Bréemersch (AM Douai), Johan Comble (stagiaire aux AM de Douai), Vincent Doom (AD Nord), Claude Jeay et Mikaël Milhorat (AD Cher), Georges Rech (AD Haute-Saône), Marie-Christine Rémy (AD Loire-Alantique), Dominique Devaux et Yoric Schleef (AD Marne). Le projet d'instruction a été relu par Françoise Banat-Berger (DAF/DITN), Philippe Charon (AD Loire-Atlantique), Isabelle Chave (AD Vosges), Rosine Cleyet-Michaud (AD Nord), Bruno Galland (CHAN/Section ancienne), Elisabeth Rabut (DAF/Inspection générale).

les collections de sceaux, de matrices et de moulages, de caractère individualisé pour les pièces.

Le groupe de travail a examiné les différentes solutions retenues par les Archives nationales et plusieurs services territoriaux pour la mise en œuvre de bases de données descriptives de sceaux, afin d'évaluer les problèmes existants et de parvenir à plus d'homogénéité. La description des collections sigillographiques est souvent entreprise dans un souci de conservation, s'accompagnant de la restauration et du conditionnement des pièces scellées. Beaucoup d'applications informatiques comprennent donc des informations sur la description physique et l'état de conservation matérielle des collections. D'autres services ont souhaité actualiser et informatiser des catalogues anciens et se sont lancés parallèlement dans une campagne de numérisation, en vue de la réalisation d'interfaces de consultation, permettant d'interroger les descriptions et d'accéder aux représentations numériques des sceaux.

Si tous les éléments nécessaires à la description des collections sigillographiques se retrouvent dans les différentes bases de données, l'ordre de présentation des informations constitue une première difficulté. Un autre problème est celui de la normalisation du vocabulaire héraldique et iconographique pour décrire l'image figurée sur le sceau. Une troisième question complexe à résoudre est celle de la définition de listes d'autorités pour déterminer la nature juridique et le type du sceau, la catégorie de sigillant, la forme de la matrice, etc.

La présente instruction propose trois modèles de fiches :

- une fiche appliquant ISAD(G) à la description des sceaux : collections, séries, pièces (sceaux détachés, moulages, matrices) ou parties de pièces (sceaux encore fixés aux documents : plaqués ou appendus). Cette fiche constitue la spécificité de l'instruction
- une fiche appliquant ISAD(G) à la description des documents auxquels les sceaux sont apposés (cet exemple permet d'apprécier de quelle manière les informations relatives au scellement sont mentionnées)
- une fiche appliquant ISAAR(CPF) à la description des compilateurs de collections sigillographiques, des auteurs d'actes ou des sigillants.

Pour chaque élément, la présente instruction précise son caractère obligatoire (par rapport à ISAD(G)), recommandé (par le groupe de travail) ou facultatif, afin qu'une information ne soit donnée qu'au niveau de description pertinent ou en fonction du type d'objet décrit (matrice, empreinte, moulage, etc.). Par exemple, les renseignements concernant l'historique de la conservation ou les modalités d'entrée ne seront donnés qu'aux niveaux supérieurs de description (collection, série) et pour les sceaux détachés ; le poids, le mode de gravure et le mode de préhension/suspension sont obligatoires pour une matrice, etc.

Certains éléments disposent de listes d'autorités semi-fermées (en italique), permettant de guider la rédaction de la description et d'assurer la normalisation du vocabulaire utilisé. Ces listes ont été établies à partir du *Vocabulaire international de la sigillographie*. On a volontairement limité à trois niveaux la liste hiérarchisée des types de sigillants, en recensant de façon exhaustive les grandes catégories seulement, et en s'assurant que tous les types d'officiers, par exemple, quelle que soit leur appellation particulière, y aient leur place.

Les éléments sont illustrés par de nombreux exemples (figurant dans des encadrés). À la fin de cette instruction, on trouvera deux exemples complets, comportant trois niveaux de description (collection/série/moulage et fonds/document/sceau appendu)². Les fiches afférentes conformes à ISAAR(CPF) sont également disponibles.

La directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE

² Une version électronique du premier exemple est disponible à l'adresse suivante : http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/pl/ Explorer/Types d'instruments de recherche/Fonds de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin. L'ordre des informations, encodées en EAD (Description archivistique encodée) diffère de celui d'ISAD(G).

Fiche ISAD(G) pour la description des sceaux : collections, séries, pièces (sceaux détachés, moulages, matrices) ou parties de pièces (sceaux appendus)

1) Zone d'identification

REFERENCE (obligatoire)

Inscrire les éléments suivants nécessaires pour l'identification de l'unité de description : nature, pays, service d'archives, cote, position, face.

Nature

Indiquer la nature matérielle de l'objet décrit avec la liste semi-fermée ci-après.

Faire le lien entre les terminologies locales et le vocabulaire international.

Liste semi-fermée : empreinte, matrice, moulage, moule (ou creux).

Pays

Inscrire le code du pays conformément à la dernière version de la norme ISO 3166 Codes pour la représentation des noms de pays. Conformément à la norme AFNOR NF EN 23166 de mars 1994, le code pays de la France est FR.

Service d'archives

Faute de codification ou d'immatriculation des services d'archives, donner :

- pour les Archives nationales, le sigle du centre concerné (ex. : CHAN)
- pour les Archives départementales, le numéro minéralogique du département sur trois chiffres précédé de "AD " (ex. : AD001),
- pour les archives communales, le numéro INSEE de la commune précédé d' »AC » pour un usage interne, et le nom en clair de la commune précédé d' «AC » et du numéro du département en cas d'échange de notices descriptives entre services (ex. : AC59178 dans le premier cas, et AC59 Douai dans le second cas),
- pour les régions, AR suivi du code INSEE de la région (ex.: "11" pour la région parisienne),
- pour les archives d'entreprises, le code SIRET donné par l'INSEE aux entreprises.

Cote

Indiquer la cote du document portant le sceau et tout autre élément spécifique, en l'occurrence le numéro du sceau pour un sceau appendu.

Si le sceau est détaché, indiquer sa cote individuelle.

Pour le contre-sceau, faire suivre le numéro du sceau de "bis" sans indiquer le nombre total de sceaux, soit simplement : 1 bis.

Distinguer la cote réelle du sceau d'une éventuelle cote virtuelle (par exemple numéro dans une base de données).

Position

Donner un identifiant lié à la cote (ou numéro d'ordre du sceau) sous forme de fraction, dont les deux nombres sont séparés par un trait oblique; le premier correspond au sceau de la notice, le second indique le nombre total de sceaux du document.

Ne pas renseigner cet élément pour un contre-sceau.

Indiquer le numéro d'ordre du sceau de haut en bas et de gauche à droite, si le document est scellé sur les marges latérales, ou simplement de gauche à droite.

Exemple:

1/3 signifie que le sceau de la présente notice est le premier d'une série de trois, 2/5 signifie que le sceau décrit est le deuxième sur cinq, etc.

Indiquer uniquement le nombre de sceaux restant dans le comptage.

Exemple:

Pour un document scellé à l'origine de cinq sceaux et dont il ne reste que trois, indiquer, si l'on décrit le premier restant, 1/3 et non 1/5.

Face

Définir le côté qui porte le type imprimé ou, pour un sceau biface, le côté identifiant le mieux le sigillant, avec la liste fermée suivante : *avers*, *revers*. Élément également à renseigner si le sceau n'a qu'un avers.

Exemples:

Empreinte

FR AD044 E 2/4 (n° du sceau : 342)

Avers

Empreinte

FR CHAN S 5245 (2/2)

Avers

INTITULE (obligatoire)

Indiquer le titre formel ou forgé de l'unité de description, qu'il s'agisse d'une collection, d'une série organique, d'une pièce (sceau détaché, moulage, matrice) ou d'une partie de pièce (sceau appendu).

Pour une collection, introduire le nom du compilateur ou du possesseur.

Pour une série organique, introduire le nom identifiant le critère de sélection.

Pour une pièce (sceau détaché, moulage, matrice) ou une partie de pièce (sceau appendu), introduire le nom du sigillant³, sa fonction au regard de l'acte, ainsi que la catégorie juridique du sceau⁴ avec la liste semi-fermée ci-après.

Liste semi-fermée: anneau du pêcheur, contre-sceau, grand sceau, petit sceau, sceau, sceau ante susceptum, sceau authentique, sceau aux causes, sceau aux contrats, sceau d'attestation, sceau de confortation, sceau d'emprunt, sceau de juridiction, sceau de juridiction gracieuse, sceau de régence, sceau de substitution, sceau du secret, sceau moyen, sceau ordonné, sceau placé en contre-sceau, sceau privé, sceau rigoureux, sigillum electi

Exemples:

Collection Douët d'Arcq (Collection de moulages)

Sceau de Philippa de Jérusalem, dame de Ramerupt (Pièce ou partie de pièce)

Sceau de Simon, abbé de Saint-Martin de Tournai (Pièce ou partie de pièce)

Sceau ordonné pour le parlement de Paris de Charles VII (Pièce ou partie de pièce)

Sceau de la ville de Vierzon (Pièce ou partie de pièce)

³ Autorité ou personne physique ou morale au nom de qui la matrice est imprimée et dont elle porte les marques distinctives. C'est donc le possesseur du sceau, à distinguer du scelleur ou du garde de scel, ainsi que du bénéficiaire d'un sceau d'emprunt (*Vocabulaire international de la sigillographie*, 9).

⁴ "La nature juridique du sceau est sa qualification quant à sa valeur pour donner authenticité au contenu de l'acte, compte tenu du droit en vigueur" (*Vocabulaire international de sigillographie*, 26).

DATES (obligatoire)

Donner la date (les dates) de l'unité de description sous la forme la plus appropriée au niveau de description.

Pour une collection ou une série, donner les dates de début et de fin et préciser la nature des dates indiquées (par ex. : date de constitution d'une collection de moulages et date de réalisation des moulages).

Pour un sceau appendu, donner la date de l'acte (donner, dans l'ordre, le millésime, le jour et le mois ; préciser le lieu de scellement s'il est connu) et les dates d'utilisation de la matrice. Pour un sceau appendu à un document non daté, un sceau détaché d'origine inconnue ou une matrice, donner une date ou une fourchette de dates forgées.

Les dates sont données en nouveau style. Les dates forgées sont entre crochets carrés tant qu'elles ne sont pas validées.

Exemples:

1842-1863 (Dates de constitution d'une collection de moulages)

1434, 1^{er} octobre. – Ventadour [1434-1450] (*Dates de l'acte, avec lieu de scellement, et dates d'utilisation de la matrice pour un sceau appendu*)

NIVEAU DE DESCRIPTION (obligatoire)

Donner le niveau de classement auquel se situe l'unité de description.

Exemples:

Collection (de moulages)

Série organique

Pièce (matrice, moulage, sceau détaché)

Partie de pièce (sceau appendu)

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Donner l'importance matérielle (nombre d'unités matérielles, volume) et le support des documents contenus dans l'unité de description. Pour une pièce ou une partie de pièce, indiquer la matière, la forme générale, la forme externe, la couleur, les dimensions, le mode d'apposition et la nature des attaches, le poids, le mode de gravure, le nom du graveur, le mode de préhension et de suspension. Présenter ces informations sous forme de texte rédigé ou sous forme structurée dans l'ordre des éléments ci-après.

Importance matérielle (obligatoire pour un fonds ou une collection)

Préciser le nombre d'unités matérielles ou le volume d'un fonds ou d'une collection.

Matière (obligatoire)

Indiquer le matériau dont est faite l'empreinte, avec la liste semi-fermée établie d'après le *Vocabulaire international de la sigillographie : argent, cire, or, plomb, autre (matière).* Utiliser aussi cet élément pour les moulages (*élastomère, plâtre,...*), les matrices et fausses matrices.

Couleur (obligatoire)

Rapporter la couleur actuelle de l'empreinte en adoptant sans autre précision de teinte les couleurs visuelles : (cire) vierge ou naturelle, bicolore, blanche, brune, jaune, rouge, verte, noire, autre (couleur). Mentionner les éventuelles altérations dans l'état de la conservation.

Exemples:

Sceau de cire rouge dans un berceau de cire jaune.

Sceau de cire verte avec un contre-sceau de cire rouge

Forme (obligatoire)

Indiquer, pour une empreinte, la figure que dessine le bord de la matrice, avec la liste semifermée établie d'après le *Vocabulaire international de la sigillographie*: rond, ovale, en écu (ou scutiforme), en navette, polygonal, polylobé.

Préciser l'existence de rebords produits par un excédent de cire, avec la liste semi-fermée suivante : *berceau, cuvette, rebord*.

Exemples:

Sceau rond avec rebord

Sceau rond en cuvette

Sceau rond avec berceau

Forme externe (facultatif)

Donner la forme externe d'une matrice (si connue).

Liste semi-fermée: anneau sigillaire ou bague sigillaire (préciser si gemme, intaille ou camée présents), boulloterion, coin, fer à sceller ou fer à buller, matrice composée, matrice conique ou pyramidale, matrice divisée, matrice double, matrice emmanchée, matrice plate, matrice plate des sceaux bifaces, matrice triface, pince à sceller, presse à sceller, timbre, timbre humide, timbre sec.

Dimensions (obligatoire)

Donner les dimensions de la trace laissée par le bord de la matrice ou à défaut de filet extérieur à filet extérieur.

Indiquer les mesures en millimètres (mm).

Pour un sceau rond, donner le diamètre.

Pour un sceau de forme différente, préciser successivement la hauteur puis la largeur.

Pour les sceaux sur berceau, donner la mesure du sceau puis du berceau.

Si l'empreinte est intacte, indiquer le résultat de la manière suivante : 94 mm.

Si l'empreinte est endommagée et si la dimension exacte du sceau peut être déterminée, l'indiquer entre crochets carrés (ex. : " sceau en navette de [42 x 24 mm] ").

Si l'empreinte est partielle et la dimension d'origine non connue, indiquer les dimensions du fragment entre parenthèses (ex. : "fragment irrégulier (36 x 24 mm) de sceau rond ").

Mode d'apposition et nature des attaches (facultatif)

Indiquer, sous forme de texte libre :

- le mode d'apposition proprement dit : pendant, pendant sous papier, plaqué (rivé, en placard), sous papier
- le type d'attache : cordelette, cordon, double queue, lacs, lanière, nœuds, ruban simple queue, simple queue parisienne
- la matière employée dans la confection de l'attache : *chanvre*, *cuir*, *parchemin*, *soie* (ou autre matière textile)
- la couleur de l'attache.

L'indication de la présence de noms de sigillants sur l'attache ou au-dessus ou sur le repli ou le bourrelet relève de l'élément "mention hors teneur" (dans la fiche descriptive de document).

Exemple (sous forme de texte rédigé):

Sceau rond de cire jaune (75 mm), appendu sur lacs de soie verte, noire et rouge (couleurs très passées), passant par repli.

Poids (obligatoire pour une matrice)

Donner le poids d'une matrice (en grammes).

Mode de gravure (obligatoire pour une matrice)

Indiquer le mode de gravure d'une matrice : camée, gravée, intaille, poinçonnée, regravée.

Nom du graveur (facultatif pour une matrice)

Mentionner le nom du graveur d'une matrice s'il est connu ou si un détail sur la matrice permet son identification.

Mode de préhension et de suspension (obligatoire pour une matrice)

Décrire, pour une matrice, la partie qui la prolonge soit dans le plan même de celle-ci, s'il s'agit d'une matrice plate, soit verticalement dans le cas d'une matrice conique, afin de la suspendre, de la saisir et de l'appliquer plus commodément sur la matière destinée à recevoir l'empreinte.

Liste semi-fermée : anneau, arête, manche, pince.

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR (recommandé)

Donner le nom de la ou des personne(s) physique(s) ou morale(s) ayant produit l'unité de description, selon une forme normalisée, conformément aux usages nationaux ou internationaux et aux principes de la norme ISAAR(CPF). Pour les noms de collectivités ou de personnes morales, voir la norme NF Z44-060 (décembre 1996) Documentation - Catalogue d'auteurs et d'anonymes - Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs. Pour les noms de personnes physiques ou de familles, voir la norme NF Z44-061 (juin 1986) Documentation - Catalogage - forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés.

En cas de description contextuelle séparée, créer ici le lien avec la notice descriptive du producteur du fonds, de l'auteur de la collection, de l'auteur de l'acte, du sigillant.

Exemples:

Douët d'Arcq, Louis-Claude (1808-1883) (collection)

Ventadour, famille de (série organique)

Ventadour, Charles de (1393-1486) (pièce ou partie de pièce)

Simon, abbé de Saint-Martin de Tournai (pièce ou partie de pièce)

CATEGORIE DE SIGILLANT (recommandé pour un sceau appendu ou détaché, un moulage ou une matrice)

Donner la catégorie de sigillant à l'aide de la liste semi-fermée ci-après.

[Sceaux laïques]
Souverains
Souverains de France
Souverains étrangers

Grands dignitaires des souverains Grands feudataires Grands dignitaires des grands feudataires Corps politiques Seigneurs Roturiers **Bourgeois Paysans** Corporations et corps de métiers Villes et institutions municipales Villes Institutions dans les villes Officiers des villes Offices, cours et tribunaux Cours souveraines Juridictions locales Officiers de justice Offices de guerre Offices de finances

[Sceaux ecclésiastiques]

Clergé séculier

Papes

Cardinaux et administration pontificale Évêques et administrations épiscopales

Chapitres et leurs dignitaires

Paroisses, curés, prêtres

Universités

Clergé régulier

Ordres militaires et hospitaliers

Hôpitaux, maladreries, confréries

[Sceaux divers et non identifiés]

NOTICE BIOGRAPHIQUE OU INSTITUTIONNELLE (facultatif)

Donner tout renseignement important sur l'origine, l'évolution et les fonctions du ou des organismes, ou sur la vie et les activités du ou des individus qui ont produit l'unité de description.

Si des renseignements supplémentaires figurent dans une source publiée, donner cette source. Les zones d'information de la norme ISAAR(CPF) suggèrent des éléments d'information spécifiques qui peuvent être inclus dans cet élément.

Exemple:

Né après 1393, fils de Robert de Ventadour et d'Ysabelle de Vendat, Charles de Ventadour devint comte après la mort de son frère Jacques, tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424. En 1450, il remporta la victoire de Castillon au cours de laquelle fut tué le capitaine Talbot. La même année, il fit construire dans son château une nouvelle résidence comtale. Ventadour devint alors une place d'arme réputée. Charles de Ventadour mourut le 20 décembre 1486.

(Notice biographique pour le grand sceau de Charles, comte de Ventadour).

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION (facultatif)

Ne renseigner cet élément que pour les niveaux supérieurs de description (collection, série) et les sceaux détachés.

Fournir sur l'histoire de la collection ou de la série organique les renseignements importants qui contribuent à son interprétation et qui prouvent son authenticité et son intégrité.

Énumérer les changements successifs de propriété, de responsabilité et/ou de conservation des collections ou séries de sceaux, indiquer les événements tels que l'histoire du classement ou la production d'instruments de recherche, en en donnant les dates.

Exemple:

Le Trésor des chartes des ducs de Bretagne était conservé au château des ducs à Nantes.

MODALITES D'ENTREE (facultatif)

Ne renseigner cet élément que pour les niveaux supérieurs de description (collection, série) et les sceaux détachés.

Mentionner l'origine de l'entrée de la collection ou de la série de sceaux. Indiquer éventuellement la date et les modalités d'entrée (transfert d'un autre organisme, don, dépôt, achat) si ces renseignements ne sont pas confidentiels. Si l'origine est inconnue, le mentionner.

3) Zone du contenu et de la structure

TYPE (recommandé)

Indiquer la catégorie à laquelle ressortit l'image qui est figurée sur le sceau et qui permet de le caractériser, à l'aide de la liste semi-fermée ci-dessous.

Liste semi-fermée : Agneau pascal, Agnus Dei, Christologique, dévotion, dévotion christique, dévotion mariale, ecclésiastique, ecclésiastique assis, ecclésiastique debout, effigié, emblématique, en buste, équestre de chasse, équestre de guerre, fantaisie (étoile, figure géométrique, rinceaux, arbre ou plante, animal), féminin debout, féminin de chasse, féminin de majesté, hagiographique, héraldique, majesté, marial, monumental, naval, onomastique, parlant, souveraineté en pied.

Exemples:

Sceau de majesté

Sceau pédestre armorié

Sceau équestre

Sceau emblématique

DESCRIPTION (recommandé)

Décrire sous forme de texte libre et de la façon la plus précise possible l'image représentée dans le sceau. Mentionner la présence dans le champ d'inscriptions autres que la légende.

Exemples:

Le duc en majesté, assis sur un siège curule, la tête ceinte du cercle ducal, l'épée levée dans la main droite, la main gauche tenant un écu armorié, les pieds sur un léopard couché à droite, la tête soutenant l'écu, la figure sous un pavillon semé d'hermines, les pans relevés, une hermine au naturel de part et d'autre, le fond du pavillon orné de rameaux fleuris. (Description pour le sceau de majesté du duc Jean V de Bretagne).

Un ours, coiffé d'un heaume cimé d'une fleur de lis double, portant à son cou, derrière son dos, pendu par la guiche, un écu : semé de fleurs de lis, à la bordure engrêlée, et tenant de la patte droite une bannière et de la gauche une hampe d'où se déroule une banderole où se trouvent les mots : LE TANPS VENR(a). (Description pour le sceau du secret de Jean, duc de Berry).

Le cavalier, tourné à dextre, coiffé d'un heaume, brandit une épée ; dans sa main gauche, un écu aux armes de Ventadour : échiqueté d'or et de gueules. Fonds à semis de fleurs. (Description pour le grand sceau de Charles, comte de Ventadour).

La dame est debout, vêtue d'une longue robe plissée et d'un long manteau vairé retenu sur ses épaules par un cordon auquel elle porte la main droite, tandis que sa main gauche est posée sur sa hanche. Sur la tête, elle porte une coiffe carrée (Description pour le sceau de Philippa de Jérusalem, dame de Ramerupt).

LEGENDE ET BORDURE (recommandé)

Restituer la légende selon les normes décrites dans le *Vocabulaire international de la sigillographie*, p. 27: transcrire en lettres capitales en respectant les particularités orthographiques; résoudre les abréviations, toute lettre restituée figurant éventuellement en italiques entre parenthèses; restituer, dans la mesure du possible et avec prudence, entre crochets, les lettres disparues par suite d'une cassure de l'empreinte ou d'un accident de scellage, celles que l'on ne peut lire avec certitude étant remplacées par autant de points que l'on suppose voir de lettres manquantes, entre crochets; si la légende est illisible, indiquer "légende illisible" ou "légende disparue"; pour les sceaux sans légende, indiquer "sceau anépigraphe"; matérialiser par un / l'intrusion d'un élément extérieur à la légende au milieu d'un mot; ne pas oublier les éléments décoratifs, à indiquer en italiques entre parenthèses (ex.: (étoile) ou (rinceaux)), ou les changements de ligne, à marquer par //

Décrire également la bordure, par exemple "entre deux filets" ou "entre deux cercles de grènetis", ou "entre deux épais filets, chacun d'entre eux flanqués de deux filets plus minces".

Exemples:

S(*igillum*).PARVUM JOH(*ann*)IS DUCIS BRITANNIE [...] MONTISFORTIS [...], légende dans un phylactère

+ S(inversé) IGILLVM COLVMBARIENSIVM CIVIVM

Entre deux filets pleins : + PHELIPE [......UXO]RIS ERARDI DE BRENA

AUTRES MARQUES MATERIELLES (recommandé)

Signaler la présence de traces de doigts ou d'empreintes de doigts ou autre (en général au revers du sceau).

Exemple:

Empreintes de doigts et deux trous dans la cire au revers.

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

CONDITIONS D'ACCES (recommandé)

Indiquer les dispositions juridiques, les règlements intérieurs ou conventions de toute nature qui ont des conséquences sur l'accès aux unités de description, pour les niveaux supérieurs de description (collections, séries) et les sceaux détachés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION (facultatif)

Indiquer les conditions d'utilisation, de reproduction ou de publication à tous les niveaux de description. Si elles sont libres ou non connues, aucun énoncé n'est nécessaire.

LANGUE (facultatif)

Indiquer la langue utilisée dans la légende du sceau et les autres inscriptions comme la devise (latin, français, allemand, occitan, etc.).

ÉCRITURE (facultatif)

Mentionner tout alphabet ou écriture particulière.

Exemple:

Minuscule gothique de gros module (h. 4 mm).

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Qualité de l'impression (recommandé)

Caractériser la qualité de l'impression à l'aide de la liste semi-fermée suivante : écrasée, effacée, illisible, imparfaite, nette.

Exemple:

Le contre-sceau est imprimé très profondément dans la cire.

État de conservation (recommandé)

Mentionner la forme (cassé, complet, fragmentaire) et les altérations (changement de couleur, déformation, écaillage, feuilletage, fissuré). Signaler les restaurations éventuelles.

Exemples:

Empreinte en état médiocre : marges, extrémités supérieures et inférieures brisées.

Il manque les deux tiers de la légende et de la bordure ; le tiers manquant de la bordure a été comblé de cire rouge.

Empreinte fragmentaire, manques dans la légende dans la partie supérieure du sceau.

Système de protection (facultatif)

Décrire le système de protection d'origine ou postérieur, à l'aide de la liste semi-fermée suivante : boîte métallique, en bois, carton neutre, couronne de paille, papier, parchemin, sachet à bulles, sachet d'étoffe.

Exemples:

Sachet à bulles, laissant passer l'air.

Enveloppe de papier neutre.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE (facultatif)

Mentionner tous les instruments de recherche relatifs à l'unité de description. Présenter les instruments de recherche publiés sous forme de notices bibliographiques abrégées (auteur, titre, avec le cas échéant les cotes concernées, lieu et dates d'édition, pagination), conformément à la norme ISO 690 (AFNOR Z44-005).

Exemples:

Deux fichiers manuscrits, un fichier photographique.

BOSREDON (Philippe de), et RUPIN (Ernest), *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886 et 1896 (Suppléments), n° 608, donnant le sceau comme détaché de l'acte et perdu.

5) Zone des sources complémentaires

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES ORIGINAUX (facultatif)

Ne pas renseigner cet élément en cas de description d'une empreinte et d'une matrice originales.

Fiche de description de moulage : indiquer l'existence et le lieu de conservation de l'empreinte originale qui a servi au moulage ; si l'empreinte originale a disparu, le mentionner.

Fiche de description de fausse matrice : indiquer l'existence et le lieu de conservation de l'empreinte originale qui aurait éventuellement servi au surmoulage.

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES COPIES (facultatif)

Fiche de description de moulage : mentionner les autres lieux de conservation du même moulage, lorsque ces copies ont été réalisées à partir du creux ; mentionner les photographies ou microfilms réalisés de ce moulage.

Fiche de description d'empreinte originale : mentionner les moulages, photographies, microfilms, gravures, dessins conservés par le service ou ailleurs.

Fiche de description de matrice : indiquer le lieu de conservation et la cote des empreintes originales réalisées à partir de la matrice.

Exemples:

Centre historique des Archives nationales, Coll. de sceaux, Supplément 1740.

Moulage d'un exemplaire du sceau équestre, détaché de l'acte auquel il était appendu et dont la date n'a pas été relevée, de provenance inconnue, communiqué aux Archives nationales par le collectionneur Claudin au XIX^e siècle.

Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. Lat. 17118, p. 499.

Dessin du sceau et du contre-sceau d'une empreinte appendue à un acte du 2 mai 1450, exécuté par Léonard Bandel pour Gaignières.

SOURCES COMPLEMENTAIRES (facultatif)

Dans le cas de la fiche de description de l'empreinte originale, indiquer le lieu de conservation des empreintes originales identiques. Mentionner également les représentations dans des cartulaires figurés et les descriptions faites dans certaines chartes à l'occasion de vidimus ou de déclarations de perte ou vol de matrices.

BIBLIOGRAPHIE (facultatif)

Citer les principales publications qui utilisent ou étudient l'unité de description. Privilégier les références d'ouvrages locaux. Donner les références sous forme de notices bibliographiques abrégées (auteur, titre, avec le cas échéant les cotes concernées, lieu et dates d'édition, pagination), conformément à la norme ISO 690 (AFNOR Z44-005).

Exemple:

FABRE (Martine), Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles, (vers 1350-1500), armoriaux, sceaux, tombeaux, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1993, 2 tomes, 1111 pages.

6) Zone des notes (facultatif)

Donner les renseignements particuliers et/ou importants qui n'ont pas été mentionnés dans d'autres zones.

7) Zone du contrôle de la description (recommandé)

Indiquer le nom du rédacteur de la fiche, les sources consultées dans le cas de la description d'une matrice ou d'une empreinte originale (exemple Archives nationales, collection Sceaux de Champagne). Indiquer les règles suivies pour la description de l'objet (*Vocabulaire international de la sigillographie*, note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005), ainsi que les dates d'établissement et de mise à jour de la description.

Fiche ISAD(G) pour la description d'un document

1) Zone d'identification

REFERENCE (obligatoire)

Indiquer le code du pays (norme ISO 3166), le code du service d'archives (normes nationales de codification) et la cote ou tout autre élément d'identification.

Exemple:

FRAD059 1 H 23/292

INTITULE/ANALYSE (obligatoire)

Donner soit le titre que porte le document, soit un titre forgé ou une analyse concise, conformément aux règles de la description à plusieurs niveaux et aux usages nationaux.

Exemples:

Charles de Ventadour confirme ne pas percevoir dans Ussel différents droits seigneuriaux perçus dans les autres villes du comté, en raison du dépeuplement qui frappe Ussel.

Don de terres situées à Groises et de biens effectué par Jean, duc de Berry, au profit du chapitre de Bourges pour une fondation.

Mandement de Philippe II, portant interdiction aux fermiers et débiteurs de l'abbaye d'Anchin, de payer leurs loyers ou dettes entre les mains de D. Joachim Zoete, religieux d'Anchin, résidant à Cambrai, lequel, profitant de l'absence de l'abbaye de D. Warnier de Daure, abbé, s'était fait annomer illégalement à sa place par l'archiduc Mathias, et s'efforçait même depuis le retour du dit D. Warnier de percevoir les revenus de l'abbaye particulièrement dans le Cambrésis, l'Ostrevant.

Vente par dix-huit bourgeois de Colmar, à l'abbé de Pairis (Wecelon), de terres situées autour de son moulin à Colmar.

DATES (obligatoire)

Donner la date (les dates) de création du document, et si possible, le lieu de scellage.

Exemple:

1434, 1^{er} octobre. - Ventadour

NIVEAU DE DESCRIPTION (obligatoire)

Donner le niveau de classement auquel se situe l'unité de description (pièce).

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT (obligatoire)

Donner l'importance matérielle (dimensions) et le support du document. Indiquer la présence d'un sceau. Préciser le nombre total de sceaux appendus à l'origine et le nombre de sceaux restants.

Exemples:

1 pièce en parchemin (présence d'un sceau)

1 pièce en parchemin (470x465/400x400, dont un repli de 80 mm)

2) Zone du contexte

NOM DE L'AUTEUR DE L'ACTE (obligatoire)

Si cette information est absente de l'intitulé, donner le nom de la (ou des) personne(s) morale(s) ou physique(s) ayant produit l'unité de description.

Exemple:

Jean, duc de Berry

Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai

Ville de Colmar

NOTICE BIOGRAPHIQUE OU INSTITUTIONNELLE (facultatif)

Donner tout renseignement important sur l'auteur de l'acte (titulature complète citée dans l'acte et fonction). Les zones d'information de la norme ISAAR(CPF) suggèrent des éléments d'information spécifiques qui peuvent être inclus dans cet élément.

Exemple:

Fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Mâcon.

3) Zone du contenu et de la structure

PRESENTATION DU CONTENU (recommandé)

Indiquer l'annonce du sceau et les mentions hors teneur, quelles que soient leurs dates. Donner ces informations dans deux éléments séparés.

Exemple:

Annonce du sceau [formule]

"Et affin que ce soit chose plus ferme *et* estable a tousjours nous avons faict mectre a ces pr*ese*ntes no*t*re seel secret en l'absence du grant."

Mentions hors teneur et caractères externes

[Sur le repli à gauche :] "Par monseigneur le duc. Viller(...) " (paraphe)

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

CONDITIONS D'ACCES (facultatif)

Indiquer les éventuelles restrictions juridiques d'accès au document.

CONDITIONS DE REPRODUCTION (facultatif)

Préciser les conditions d'utilisation, de reproduction ou de publication du document. Si elles sont libres ou non connues, il n'est pas nécessaire de renseigner cet élément.

LANGUE ET ECRITURE (recommandé pour la langue)

Signaler la ou les langues, les systèmes d'écriture et de symboles utilisés dans le document.

Exemple:

Latin. Cursive gothique.

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES (facultatif)

Indiquer tout détail matériel important ayant des répercussions sur l'utilisation du document (état de conservation).

INSTRUMENTS DE RECHERCHE (facultatif)

Lister les instruments de recherche existants (autres que la notice).

5) Zone des sources complémentaires

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES ORIGINAUX (facultatif)

À renseigner lorsque le document est une reproduction.

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES COPIES (facultatif)

À renseigner lorsque le document possède des reproductions.

SOURCES COMPLEMENTAIRES (facultatif)

Signaler les documents ayant un lien avec le document, soit dans le même service d'archives, soit ailleurs.

Exemple:

Arch. comm. d'Ussel, AA 14, n° 2

1434, 1^{er} octobre.

Expédition contemporaine de la confirmation du 1^{er} octobre 1434.

Jadis scellé (empreinte perdue) d'un sceau pendant sur lacs passant par repli.

BIBLIOGRAPHIE (facultatif)

Donner les références des publications qui utilisent ou étudient le document. Privilégier les références d'ouvrages locaux. Donner les références sous forme de notices bibliographiques abrégées (auteur, titre, avec le cas échéant les cotes concernées, lieu et dates d'édition, pagination), conformément à la norme ISO 690 (AFNOR Z44-005).

6) Zone des notes (facultatif)

Donner les renseignements importants qui n'ont pas été mentionnés dans les autres zones.

7) Zone du contrôle de la description (recommandé)

Indiquer le nom de l'auteur de la description et les sources consultées, les règles et normes internationales, nationales ou locales suivies, les dates d'établissement et de mise à jour de la description.

Fiche ISAAR(CPF) pour la description du producteur du fonds, de l'auteur de la collection de sceaux, de l'auteur de l'acte scellé, du sigillant

1) Zone d'identification

TYPE D'ENTITE (obligatoire)

Préciser le type d'entité décrite (*collectivité*, *personne*, *famille*), ainsi que la catégorie pour un sigillant (voir liste semi-fermée).

Exemple:

personne (ecclésiastique)

FORME(S) AUTORISEE(S) DU NOM (obligatoire)

Créer un point d'accès normalisé permettant d'identifier, de manière univoque, une collectivité, une personne ou une famille.

Exemple:

Simon, abbé

FORMES PARALLELES DU NOM (facultatif)

Indiquer les différentes formes sous lesquelles on peut rencontrer la forme autorisée du nom, dans d'autres langues ou écritures.

Exemple:

Simo, abbas

FORMES DU NOM NORMALISEES SELON D'AUTRES CONVENTIONS (facultatif)

Mentionner les formes normalisées du nom de la collectivité, de la personne ou de la famille, conformément à des règles ou conventions qui ne sont pas en usage dans le service qui rédige la notice d'autorité.

AUTRES FORMES DU NOM (facultatif)

Donner les variantes du nom non retenues comme entrée d'autorité.

2) Zone de la description

Les dates d'existence sont à enregistrer dans un élément séparé. Les autres informations peuvent être indiquées sous la forme d'éléments structurés indépendants et/ou sous la forme d'un texte rédigé à l'intérieur de l'élément "histoire".

DATES D'EXISTENCE (obligatoire)

Indiquer, pour les collectivités, les dates de création et de dissolution, et pour les personnes, les dates de naissance et de décès.

Exemple:

XVe siècle

HISTOIRE (facultatif)

Donner, sous forme d'un texte rédigé ou d'une chronologie, les principaux événements de l'existence de l'entité décrite, ses activités, ses réalisations.

LIEUX (facultatif)

Donner les principaux lieux et/ou ressorts juridictionnels d'origine, de vie ou de résidence de l'entité, ou ceux avec lesquels elle a eu d'autres liens.

Exemple:

Tournai

STATUT JURIDIQUE (facultatif)

Indiquer le statut juridique d'une collectivité (abbaye, seigneurie, officialité, etc.) et s'il y a lieu, la nature de la collectivité, ainsi que les dates de validité de ce statut.

FONCTIONS ET ACTIVITES (facultatif)

Indiquer les fonctions et les activités de la collectivité, de la personne ou de la famille.

Exemple:

abbé de l'abbaye de Saint-Martin

TEXTES DE REFERENCE (facultatif)

Indiquer tout texte de référence à l'origine des pouvoirs, des fonctions, des responsabilités de l'entité (coutume, mandement, etc.).

ORGANISATION INTERNE/GENEALOGIE (facultatif)

Présenter l'organisation interne d'une collectivité ou la généalogie d'une famille.

CONTEXTE GENERAL (facultatif)

Fournir une information significative sur le contexte général, social, culturel, économique, politique, etc. dans lequel l'entité a vécu ou exercé son activité.

3) Zone des relations (facultatif)

Décrire les relations avec d'autres collectivités, personnes ou familles susceptibles d'être décrites dans d'autres notices d'autorité. Indiquer le nom et le code d'immatriculation des collectivités, des personnes ou des familles associées, le type de relation (hiérarchique, chronologique, familiale, d'association), décrire la relation, donner les dates de cette relation.

Exemple:

abbaye de Saint-Martin de Tournai relation hiérarchique (*Simon abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*) XVe siècle

4) Zone du contrôle de la description (obligatoire)

Décrire comment la notice d'autorité a été établie. On donnera d'abord à la notice d'autorité un numéro d'identification unique, avec le code du pays et de l'institution si la notice doit faire l'objet d'une utilisation à un niveau international. On indiquera ensuite les règles ou conventions suivies, le niveau d'élaboration de la notice d'autorité (contenu en projet, validé,

révisé), son niveau de détail (faible, moyen, élevé), les dates de rédaction et de révision, les langue(s) et écriture(s). On identifiera les sources consultées pour l'élaboration de la notice d'autorité. Enfin, on décrira comment la notice d'autorité a été élaborée. Dans les notes, on peut également mentionner le nom des auteurs de la notice.

Exemple:

FRAD059/00001 (Archives départementales du Nord)

Notice rédigée en français conformément aux normes ICA-ISAAR (CPF) du Conseil international des Archives et NF Z 44-061, le 14 mai 2004.

Notice validée, moyenne.

5) Relations entre les collectivités, les personnes et les familles, et les fonds, collections, actes ou sceaux (facultatif)

Relier la notice d'autorité à la description du fonds, de la collection, de l'acte ou du sceau. Donner les identifiants et intitulés des ressources associées, la nature des ressources associées, préciser la nature des relations, indiquer les dates des ressources associées et/ou des relations.

Exemple:

Identifiant/ intitulé : notice ISAD(G) décrivant le sceau de Simon, abbé de Saint-

Martin de Tournai

Nature de la ressource associée : sceau (partie de pièce)

Nature des relations : sigillant

Dates des relations : la matrice a été utilisée entre 1434 et 1439

Exemple 1

Fiche ISAD(G) pour la description d'un fonds

1) Zone d'identification

REFERENCE

FR AD059 1 H 1 à 1837

INTITULE/ANALYSE

Fonds de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin

DATES

XIIe-XVIIIe siècle

NIVEAU DE DESCRIPTION

Fonds

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Près de 2000 articles ; parchemin et papier

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR

Abbaye Saint-Sauveur d'Anchin

3) Zone du contenu et de la structure

PRESENTATION DU CONTENU

1 H 467-474	Inventaires fragmentaires. XVIe-XVIIIe s.
1 H 475-477	Cartulaires. XIIIe-XVIIIe s.
1 H 1-11	Privilèges et immunités, 1104-1743
1 H 12, 479-480	Rapports avec le souverain. XIVe-XVIIIe s.
1 H 14-16, 478	Rapports avec l'Ordinaire. 1207-1631
1 H 17-19	Rapports avec le clergé. 1254-1749
1 H 20-21	Rapports avec les villes. 1178-1618
1 H 22-30, 481-493	Dignités. – Abbés et coadjuteurs (1377-1768). Offices claustraux
	(1306-1702). Religieux profès (1516-1702). Cérémonial (1414-
	XVIIIe s.). Bénéfices (1452-1779).
1 H 31-32, 494-495	Spiritualité. 1150-XVIe s.
1 H 33-62	Temporel. – Donations (ordre chronologique). 1079-1536.
1 H 63-79, 496-565	Fiefs Commissions d'offices (1410-1752). Droit d'aubanité
	(1546). Localités (1208-1788). Juridiction gracieuse (1287-1776).
	Juridiction spirituelle (1417-1777).
1 H 80-167, 566-580	Fiefs tenus par et de l'abbaye. 1234-XVIIIe s.
1 H 168-170, 581-604	Menses. 1386-1791

1 H 171-338, 605-634 Domaine non fieffé. 1160-XVIIIe s.
1 H 339-381, 921-993 Portion congrue. XIIe-XVIIIe s.
1 H 382, 994-1009 Bâtiments et mobilier. XVe-XVIIIe s.
1 H 383-392, 1010-1018 Charges (décimes, aides, prêts au souverain, taille, impôts directs...). XVe-XVIIIe s.
1 H 1021-1699 Comptabilité. XVe-XVIIIe s.
1 H 393-451, 1700-1837 Fonds annexes. XIIe-XVIIIe s.

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

CONDITIONS D'ACCES

Librement communicable. Voir les modalités matérielles en vigueur aux Archives départementales du Nord.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

BRUCHET (Max), *Répertoire numérique*. *Série H (fonds bénédictins et cisterciens)*, 1 H à XXXV H, Lille, 1928, rééd. 2003, p. 1-62.

BRUCHET (Max), Inventaire analytique manuscrit, 607 p. in-folio (conservé aux Archives départementales du Nord).

5) Zone des sources complémentaires

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Voir le fonds de la Chambre des comptes de Lille (série B des Archives départementales du Nord).

La Bibliothèque municipale de Douai contient 313 manuscrits provenant de l'abbaye d'Anchin.

BIBLIOGRAPHIE

GERZAQUET (Jean-Pierre), L'Abbaye d'Anchin de sa fondation... au XIVe siècle : essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine, Villeneuve-d'Ascq, 1997, 363 pages.

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description

DATE

24 janvier 2005

NOM DE L'AUTEUR

Claire Sibille

REGLES OU CONVENTIONS SUIVIES POUR LA DESCRIPTION

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G) Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

Fiche ISAD(G) pour la description d'une série organique

1) Zone d'identification

REFERENCE

FR AD059 1 H 22-30, 481-493

INTITULE/ANALYSE

Dignités, offices et bénéfices.

DATES

1306-1779

NIVEAU DE DESCRIPTION

Série organique

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

22 articles; parchemin et papier

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR

Abbaye Saint-Sauveur d'Anchin

3) Zone du contenu et de la structure

PRESENTATION DU CONTENU

1 H 22-26, 481-488	Abbés et coadjuteurs. 1377-176
1 H 27, 490-492	Offices claustraux. 1306-1695
1 H 28	Religieux profès. 1516-1702

1 H 29 Cérémonial. – Élection et installation des abbés. 1414-XVIIIe s.

1 H 30, 489, 493 Bénéfices et cures. – Collation. 1452-1779

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

BRUCHET (Max), Répertoire numérique. Série H (fonds bénédictins et cisterciens), I H à XXXV H, Lille, 1928, rééd. 2003, p. 1-62.

BRUCHET (Max), Inventaire analytique manuscrit, 607 p. in-folio (conservé aux Archives départementales du Nord).

5) Zone des sources complémentaires

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description

DATE

24 janvier 2005

NOM DE L'AUTEUR

Claire Sibille

REGLES OU CONVENTIONS SUIVIES POUR LA DESCRIPTION

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G) Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

Fiche ISAD(G) pour la description d'un document

1) Zone d'identification

REFERENCE

FR AD059 1 H 23/292

INTITULE/ANALYSE

Mandement de Philippe II, portant interdiction aux fermiers et débiteurs de l'abbaye d'Anchin, de payer leurs loyers ou dettes entre les mains de D. Joachim Zoete, religieux d'Anchin, résidant à Cambrai, lequel, profitant de l'absence de l'abbaye de D. Warnier de Daure, abbé, s'était fait annomer illégalement à sa place par l'archiduc Mathias, et s'efforçait même depuis le retour du dit D. Warnier de percevoir les revenus de l'abbaye particulièrement dans le Cambrésis, l'Ostrevant.

DATES

1579, 10 décembre

NIVEAU DE DESCRIPTION

Pièce

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Une pièce en parchemin (présence d'un sceau).

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR (AUTEUR DE L'ACTE)

Philippe II, roi d'Espagne

3) Zone du contenu et de la structure

PRESENTATION DU CONTENU

L'acte ne comporte aucune annonce du sceau.

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

LANGUE ET ECRITURE

Français. Écriture humaniste.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

BRUCHET (Max), Inventaire analytique manuscrit, 607 p. in-folio (conservé aux Archives départementales du Nord).

5) Zone des sources complémentaires

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description

DATE

11 juin 2004

NOM DE L'AUTEUR

Amélie Van Butsele et Ambre Vilain

REGLES OU CONVENTIONS SUIVIES POUR LA DESCRIPTION

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G) Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

Fiche ISAD(G) pour la description d'un sceau appendu

1) Zone d'identification

REFERENCE

Empreinte FR AD059 1 H 23/292 (1/1) SC D 11270 Avers

INTITULE

Sceau de Philippe II, roi d'Espagne.

DATES

Date de l'acte

1579, 10 décembre

Dates d'utilisation de la matrice

[1574-1579]

NIVEAU DE DESCRIPTION

Partie de pièce (sceau appendu).

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Sceau rond de cire rouge (110 mm) pendant, simple queue de parchemin.

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR (SIGILLANT)

Philippe II, roi d'Espagne.

NOTICE BIOGRAPHIQUE OU INSTITUTIONNELLE

Souverain d'Espagne et des Pays-Bas.

3) Zone du contenu et de la structure

TYPE

Sceau de majesté.

DESCRIPTION

Type de majesté avec accompagnement de deux écus couronnés et entourés de l'ordre de la Toison d'or, celui à dextre des quartiers d'Espagne, celui à senestre des quartiers des archiducs d'Autriche.

LEGENDE ET BORDURE

PHILIPPUS D(ei) G(ratia) REX HISPAN(iarum) UTR(iusque) SICIL(iae) ETC ARCHID(ux) AUSTR(iae) DUX BURG(undiae) BRAB(anciae) ETC COMES FLANDRIAE ETC

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

LANGUE

Latin

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Qualité de l'impression

Empreinte fragmentaire

État de conservation

Empreinte usée.

Système de protection

Enveloppes de papier neutre

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

DOUËT D'ARCQ (Louis), *Collection de sceaux*, Archives de l'Empire, Ministère d'État, Inventaire et documents, Paris, 1863-1868.

BRUCHET (Max), Inventaire analytique manuscrit, 607 p. in-folio (conservé aux Archives départementales du Nord).

5) Zone des sources complémentaires

BIBLIOGRAPHIE

COMBLE (Johan), "La fiche descriptive appliquée à la description des sceaux sur le logiciel Avenio", *La Gazette des archives* (à paraître 2005).

SCAMPS (Charles), Rapport de stage effectué aux Archives départementales du Nord en 2003.

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description

DATE

11 juin 2004

NOM DE L'AUTEUR

Amélie Van Butsele et Ambre Vilain

REGLES OU CONVENTIONS SUIVIES POUR LA DESCRIPTION

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G)

Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

Fiche ISAAR(CPF) pour la description du producteur du fonds

1) Zone d'identification

TYPE D'ENTITE ET CATEGORIE

Collectivité (clergé régulier)

FORME(S) AUTORISEE(S) DU NOM

Abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (Pécquencourt, Nord)

FORMES PARALLELES DU NOM

Abbatia Sancti Salvatoris Aquicincti

2) Zone de la description

DATES D'EXISTENCE

1079-1792

HISTOIRE

Abbaye de Bénédictins fondée par deux gentilshommes, Sicher et Gautier en 1079. Elle fut vendue et rasée en 1792

LIEUX

Anchin, diocèse d'Arras.

FONCTIONS ET ACTIVITES

L'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin prit une grande importance dans la région grâce à de nombreuses donations, et à des privilèges pontificaux, dirigeant notamment 5 prieurés et 57 cures. Son influence s'exerça dans d'autres domaines : à partir de 1564, elle fournit des professeurs à l'Université de Douai, en 1568, elle y ouvrit un collège.

3) Zone des relations

NOM DE L'ENTITE ASSOCIEE

Philippe II d'Espagne

TYPE DE RELATION

Relation hiérarchique (Philippe II, souverain d'Espagne et des Pays-Bas)

DATES DE LA RELATION

XVIe siècle

4) Zone du contrôle de la description

CODE D'IDENTIFICATION DE LA NOTICE

FR AD059 00001 (Archives départementales du Nord)

REGLES OU CONVENTIONS

Notice rédigée en français conformément aux normes ICA-ISAAR (CPF) du Conseil international des Archives et NF Z 44-060.

NIVEAU D'ELABORATION ET DE DETAIL

Notice validée, moyenne.

DATE DE CREATION

24 janvier 2005

SOURCES

Fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale de France (FRBNF11881466) Notice élaborée par Vincent Doom et Claire Sibille à partir de la base de données Clara des Archives départementales du Nord.

5) Relations entre les collectivités, les personnes et les familles, et les fonds, collections, actes ou sceaux

IDENTIFIANT ET INTITULE DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

Notice ISAD(G) décrivant le fonds de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin

NATURE DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

Fonds

NATURE DES RELATIONS

Producteur

DATES DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

XIIe-XVIIIe siècle

Fiche ISAAR(CPF) pour la description du sigillant

1) Zone d'identification

TYPE D'ENTITE ET CATEGORIE

Personne (souverain)

FORME(S) AUTORISEE(S) DU NOM

Philippe II (roi d'Espagne; 1527-1598)

FORMES PARALLELES DU NOM

Felipe II (roi d'Espagne; 1527-1598)

FORMES NORMALISEES SELON D'AUTRES CONVENTIONS

Philippe 02 (roi d'Espagne; 1527-1598)

2) Zone de la description

DATES D'EXISTENCE

1527-1598

HISTOIRE

Fils de Charles Quint et d'Isabelle de Portugal. Roi d'Espagne de 1556 à 1598.

LIEUX

Officiellement roi en 1556, à l'abdication de son père, Philippe II fut le monarque le plus puissant de son temps. Ses possessions s'étendaient non seulement sur la péninsule ibérique, mais aussi en Bourgogne, aux Pays-Bas, en Italie, en Afrique et en Amérique.

FONCTIONS ET ACTIVITES

Roi d'Espagne et de ses dépendances américaines et asiatiques (1556-1598). Roi de Naples, de Sicile et de Portugal (1580-1598). Duc de Milan, seigneur des Pays-Bas, comte de Bourgogne et de Charolais.

3) Zone des relations

NOM DE L'ENTITE ASSOCIEE

Abbaye Saint-Sauveur d'Anchin

TYPE DE RELATION

Relation hiérarchique (Philippe II souverain d'Espagne et des Pays-Bas)

DATES DE LA RELATION

XVIe siècle

4) Zone du contrôle de la description

CODE D'IDENTIFICATION DE LA NOTICE

FR AD059 00002 (Archives départementales du Nord)

REGLES OU CONVENTIONS

Notice rédigée en français conformément aux normes ICA-ISAAR (CPF) du Conseil international des Archives et NF Z 44-061.

NIVEAU D'ELABORATION ET DE DETAIL

Notice validée, moyenne.

DATE DE CREATION

24 janvier 2005

SOURCES

Fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale de France (FRBNF1217066).

5) Relations entre les collectivités, les personnes et les familles, et les fonds, collections, actes ou sceaux

IDENTIFIANT ET INTITULE DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

Notice ISAD(G) décrivant le sceau de Philippe II roi d'Espagne

NATURE DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

Sceau (partie de pièce)

NATURE DES RELATIONS

Sigillant

DATES DE LA RESSOURCE ASSOCIEE

[1574-1579]

Exemple 2

Fiche appliquant la norme ISAD(G) pour la description d'une collection

1) Zone d'identification

REFERENCE

FR CHAN SC/ D 1 à SC/ D 11 840

INTITULE

Collection Douët d'Arcq

DATES

Date des empreintes : [458-1848)

Date de la collection : 1842-1863. Certains moulages, refaits ultérieurement, sont très

récents.

NIVEAU DE DESCRIPTION

Collection

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Importance matérielle: environ 20.000 moules et 20.000 moulages

Matière : Les moulages d'origine sont en soufre ; ceux qui ont été refaits ultérieurement sont en résine ou en plâtre.

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR

Douët d'Arcq, Louis-Claude (1808-1883)

NOTICE BIOGRAPHIQUE OU INSTITUTIONNELLE

Archiviste-paléographe, Louis-Claude Douët d'Arcq se voit confier la direction du service des sceaux, nouvellement créé à la demande du garde des archives Letronne, en 1852. Aidé peu après sa prise de fonction par Germain Demay, mouleur, il entreprend de prendre les empreintes des sceaux conservés dans les fonds des Archives nationales et d'en publier l'inventaire. Auteur de la description de près de 20.000 empreintes, il publie, entre 1863 et 1868, un catalogue assorti d'une table méthodique de classification des sceaux. Ses travaux sont poursuivis par Germain Demay.

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION

Les moulages des sceaux conservés dans les fonds des Archives nationales ont été réalisés par Louis-Claude Douët d'Arcq et Germain Demay entre 1852 et 1863. Ils concernent environ 20.000 empreintes de sceaux antérieurs au XVIe siècle pour la plupart.

3) Zone du contenu et de la structure

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

CONDITIONS D'ACCES

Libre

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

DOUET D'ARCQ (Louis-Claude), La collection des empreintes de sceaux des Archives de l'Empire, 1863-1868, 3 vol.

Un fichier manuscrit, un fichier photographique.

5) Zone des sources complémentaires

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description

Marie-Adélaïde Nielen, 25 janvier 2005

Vocabulaire international de la sigillographie Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

Fiche ISAD(G) pour la description d'un moulage

1) Zone d'identification

REFERENCE

Moulage FR CHAN D 152

Avers

INTITULE

Moulage du sceau d'Adèle de Champagne, reine de France

DATES

Date de l'acte

1190

Dates d'utilisation de la matrice

[1178, avril-1206, juin]

NIVEAU DE DESCRIPTION

Pièce

IMPORTANCE MATERIELLE ET SUPPORT

Matière

Soufre

Couleur

Jaune

Forme

En navette

Dimensions

87 x 53 mm

2) Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR (sigillant)

Adèle de Champagne, reine de France

NOTICE BIOGRAPHIQUE OU INSTITUTIONNELLE

Née vers 1140, elle est la fille du comte de Champagne Thibaud II et d'Alix de Méranie. Son frère aîné, Henri le Libéral, sera comte de Champagne; Thibaud devient comte de Blois, Etienne, comte de Sancerre, et Guillaume, dit "aux Blanches Mains", archevêque de Reims. En 1160, elle devient la troisième épouse du roi de France Louis VII, qui n'a pas eu d'héritier mâle de ses deux premières femmes (de la première, Aliénor d'Aquitaine, il a eu deux filles, Marie et Alix, qui épousent Henri et Thibaud, frères d'Adèle). En 1165, elle donne enfin le

jour à un héritier, le futur Philippe Auguste. Un deuxième enfant naîtra, une fille, Agnès, qui deviendra impératrice de Constantinople. Très influente, avec le "clan" champenois, auprès de son fils devenu roi à 15 ans en 1180, elle est peu à peu écartée au profit de nouveaux familiers du jeune Philippe Auguste. Elle meurt en 1206.

3) Zone du contenu et de la structure

TYPE

Féminin debout

DESCRIPTION

La reine est debout, la tête ceinte d'une couronne à trois fleurs de lis, les cheveux sur les épaules. Elle porte une longue robe moulante laissant apparaître les pieds, posés sur un petit socle décoré. De chaque poignet part une longue manche brodée. Le manteau, retenu au col par un fermail d'où partent deux longs rubans terminés par des glands, bordé d'un galon brodé et doublé de tissu ouvragé, descend jusqu'aux mollets. La reine tient dans la main droite une fleur ; la main gauche est à la ceinture.

LEGENDE ET BORDURE

Entre deux filets pleins : + SIGILLUM ADELE DEI GR(aci)A REGINE FRANCORUM

4) Zone des conditions d'accès et d'utilisation

LANGUE

Latin

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Qualité de l'impression

Nette

État de conservation

Complet

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

DOUET D'ARCQ (Louis-Claude), La Collection des empreintes de sceaux des Archives de l'Empire, 1863-1868, 3 vol., n° 151.

Un fichier manuscrit, un fichier photographique.

5) Zone des sources complémentaires

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES ORIGINAUX

Centre historique des Archives nationales, S 2168

EXISTENCE ET LIEU DE CONSERVATION DES COPIES

Centre historique des Archives nationales, coll. de sceaux, S 8374 et fichier photographique

BIBLIOGRAPHIE

DUFOUR (Jean), Recueil des actes des reines de France antérieurs à 1206, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (« Chartes et diplômes »), à paraître.

SASSIER (Yves), Louis VII, Paris, 1991.

6) Zone des notes

7) Zone du contrôle de la description Marie-Adélaïde Nielen, 3 janvier 2005

Vocabulaire international de la sigillographie Note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005